

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### 1. APPLICATION

1.1. Au sens des présentes conditions générales, on entend par :

- Le Prestataire : Madame Véronique KUPPER, Rue de Biomont 138, 4650 HERVE ; inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0766.876.555, et exerçant ses activités sous la dénomination « Trott'in-Herve ».
- Le Client : le signataire du contrat, consommateur ou entreprise.
- L'Utilisateur : le bénéficiaire des prestations offertes par le Prestataire, ayant ou non la qualité de client.
- Consommateur : toute personne physique agissant en dehors de ses activités professionnelles, au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique.
- Entreprise : toute personne physique agissant dans le cadre de ses activités professionnelles et toute personne morale, au sens de l'article I.1, 1° du Code de droit économique.
- Engin de déplacement : une trottinette électrique « tout terrain S On Ride », ou un engin de déplacement similaire, correspondant à la définition de l'article 2.15.2, 2° du Code de la route.

1.2. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes réservations écrites ou verbales de services, en ce compris les prestations accessoires, qui sont passées avec le Prestataire. Elles sont applicables à tout contrat conclu avec le Prestataire. Elles déterminent, en combinaison la décharge de responsabilité et d'éventuelles conditions particulières figurant sur le bon de réservation, les termes du contrat conclu avec le Prestataire, à l'exclusion de toute autre clause contractuelle.

Les prescriptions particulières du devis et/ou du bon de réservation priment, en cas de contradiction, sur les conditions générales.

1.3. En signant les présentes conditions ou la déclaration de décharge, ou en faisant une réservation via le site [www.trott-in-herve.be](http://www.trott-in-herve.be), ou en acceptant, fut-ce tacitement (en procédant au paiement) une facture, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions et les avoir acceptées sans réserve.

1.4. Les contrats conclus avec le Prestataire sont réputés être conclus au siège social de ce dernier.

1.5. Les présentes conditions générales s'appliquent de manière réciproque lorsque le Client contracte avec le Prestataire en sa qualité de consommateur.

### 2. OBJET DU CONTRAT

2.1. Les prestations fournies par le Prestataire consistent en la mise à disposition au profit de l'Utilisateur d'une trottinette électrique « tout terrain S On Ride », ou d'un engin de déplacement similaire, et de ses accessoires, et l'organisation de visites guidées et/ou accompagnées prédéfinies avec dégustations de produits locaux.

2.2. **L'engin de déplacement et ses équipements.** L'engin de déplacement mis à disposition a une autonomie suffisante pour le temps de parcours proposé et comprend les accessoires de sécurité suivants : casques, gilets fluorescents. L'Utilisateur, s'il le souhaite, peut utiliser son propre matériel, sous son entière responsabilité. Le Prestataire ne vérifiera pas la conformité aux règles de sécurité du matériel utilisé par l'Utilisateur.

2.3. **L'accès aux prestations.** L'accès aux prestations est ouvert aux mineurs de plus de 16 ans accompagnés d'un adulte répondant aux critères de poids et de taille ci-dessous.

L'engin de déplacement peut être utilisé par une personne mesurant plus de 1,40 m (adultes et mineurs de 16 ans et +) et pesant moins de 110 kg. Un minimum de 4 participants permettra à la visite avec dégustation de débuter (avec plusieurs personnes regroupées si vous êtes 1, 2 ou 3 personnes).

2.4 **Déroutement de la visite.** Sous réserve de meilleur accord entre parties, le point de rendez-vous se situe en fonction du choix du type de la balade où votre guide vous attendra.

Le(s) Utilisateur(s) doit(vent) impérativement se présenter au point de rendez-vous au minimum 30 minutes avant l'horaire de départ de la visite. Les horaires indiqués sur la confirmation de réservation doivent être impérativement respectés. Tout retard de plus de 15 min sur l'horaire prévu pourra entraîner l'annulation de la visite, sans donner lieu à aucun remboursement ou indemnisation.

2.5. **L'accompagnateur.** Avant le départ, l'accompagnateur énonce les règles de sécurité, propose les équipements de sécurité, et explique le fonctionnement de l'engin de déplacement. L'accompagnateur décide seul du rythme de la visite, des pauses et de l'itinéraire, qu'il adapte en fonction de la capacité des Utilisateurs. L'accompagnateur se réserve le droit d'annuler la visite, ou de modifier le parcours si la sécurité ou l'intérêt des Utilisateurs le nécessite.

2.6. **Condition de participation de l'Utilisateur.** L'Utilisateur s'engage à utiliser l'engin de déplacement de manière raisonnable et prudente. L'usage de l'engin de déplacement est strictement limité à un Utilisateur et à une vitesse de 25 km/h maximum. L'Utilisateur déclare être âgé de 16 ans au moins, d'être en mesure d'utiliser une trottinette électrique ou un engin de déplacement similaire et avoir la condition physique adaptée à cette utilisation. L'Utilisateur s'engage à respecter le code de la route et les consignes de sécurité délivrées par le Prestataire avant le départ.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à quitter le groupe, sauf s'il y a été invité par l'accompagnateur/Guide à titre exceptionnel. L'Utilisateur est seul responsable de ses actes sur la voie publique. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de tout accident survenu du fait du comportement de

l'Utilisateur ou d'un tiers. L'Utilisateur assume la garde de l'engin de déplacement et de ses équipements qui sont placés sous sa responsabilité.

2.7. **Restitution de l'engin de déplacement.** L'Utilisateur s'engage à restituer l'engin de déplacement mis à sa disposition à la fin de la visite. L'engin de déplacement devra être restitué au point de départ.

2.8. **Dégustation(s).** Les dégustations sont organisées par un prestataire tiers, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef du Prestataire. L'Utilisateur s'engage à mentionner toutes allergies alimentaires dans son chef. La responsabilité de s'assurer que les aliments dégustés ne contiennent aucun aliment auquel l'Utilisateur est allergique incombe exclusivement à l'Utilisateur, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef du Prestataire.

### 3. RESERVATION

La réservation d'une prestation proposée par le Prestataire se fait sur le site : [www.trott-in-herve.be](http://www.trott-in-herve.be). La réservation ne liera le Prestataire que s'il a explicitement accepté la réservation par écrit.

### 5. PRIX ET PAIEMENT

5.1. Le Client paie la prestation au moment de la passation de la réservation via les moyens de paiement mis à sa disposition sur le site : [www.trott-in-herve.be](http://www.trott-in-herve.be). Un e-mail confirmant bonne réception du montant de la prestation sera envoyé au Client.

5.2. Dans l'hypothèse d'une réservation moins de 48 heures avant la visite, le Client paiera sa réservation le jour de la visite. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler la visite à défaut de paiement préalable.

5.3. Toute modification de la réservation par le Client entraînera une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit du Prestataire de s'opposer aux modifications.

5.4. Le Prix fixé au moment de la réservation ne s'applique que pour les prestations reprises dans la réservation, à l'heure et à l'horaire prévu dans la réservation. Si l'Utilisateur conserve le matériel au-delà de cette période, le Client sera tenu de payer une somme de 25 € / heure supplémentaires et par engin de déplacement. L'Utilisateur qui voudrait conserver l'engin de déplacement pour un temps supérieur à celui convenu au départ, devra obtenir l'accord préalable du Prestataire et régler le solde supplémentaire dès la restitution des matériels.

### 6. DROIT DE RETRACTATION

6.1. Conformément aux articles VI.47 et suivants du Code de droit économique, le Client-consommateur peut se prévaloir d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours calendrier, à compter du jour de la conclusion du contrat.

6.2. Le Client-consommateur notifiera au prestataire l'exercice du droit de rétractation par tout moyen de communication, en exposant clairement sa décision de se rétracter du contrat (téléphone, e-mail, SMS, courrier,...).

6.3. Le Client-consommateur est privé du bénéfice du droit de rétractation s'il sollicite l'exécution du contrat avant l'expiration du délai de rétractation, et que le contrat de service est entre-temps pleinement exécuté.

### 7. ANNULATION ET INTERRUPTION DES PRESTATIONS.

7.1. **Annulation/modification de la prestation par le Client.** Sans préjudice de l'article 6 pour le Client-consommateur, toute annulation de la prestation ou diminution du nombre de participants plus d'une semaine avant la date de la prestation commandée ne sera pas facturée au Client pour autant que le Client en informe le prestataire sans délai par email à l'adresse « [contact@trott-in-herve.be](mailto:contact@trott-in-herve.be) »

Dans le cas d'une annulation totale de la prestation moins d'une semaine avant la prestation commandée et/ ou en cas de modification du nombre de participant moins d'une semaine avant la prestation commandée, la totalité des prestations visées au devis ou au bon de réservation sera facturée. Toutefois, dans l'hypothèse d'une annulation ou d'une modification de la prestation commandée en raison du décès, de l'hospitalisation ou de la maladie du ou des Utilisateur(s), la prestation ne sera pas facturée pour le ou les Utilisateur(s) concerné(s). Dans ce dernier cas, il appartient au Client de démontrer que l'annulation est justifiée par l'une des causes énoncées.

7.2 **Annulation de la prestation pour cas de force majeure.** Le Prestataire se réserve le droit d'annuler la prestation réservée, en raison d'un cas de force majeure, notamment et sans que cette liste soit exhaustive, si la sécurité ou l'intérêt des Utilisateurs le nécessite. La décision de maintenir ou d'annuler la prestation appartient au Prestataire.

7.3. **Interruption de la prestation par le Client.** Toute interruption partielle ou totale d'une des prestations du fait du Client ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou indemnisation.

### 8. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

8.1. Le Prestataire met à la disposition des Utilisateurs un engin de déplacement en bon état de fonctionnement, révisé régulièrement et conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences de sécurité.

Le Prestataire a souscrit une assurance en responsabilité civile.

8.2. Au moment de la visite, l'accompagnateur/Guide donne des consignes de sécurité, que l'Utilisateur s'engage à suivre. Les consignes de sécurité sont consultables et imprimables sur le site internet : [www.trott-in-herve.be](http://www.trott-in-herve.be).

L'Utilisateur a seul la maîtrise de l'engin de déplacement qu'il utilise. Il s'engage à l'utiliser en toutes circonstances comme le ferait une personne

normalement prudente et diligente. L'Utilisateur ne peut modifier l'engin de déplacement et les accessoires mis à sa disposition par le Prestataire.

**8.3.** La responsabilité du Prestataire ne peut être recherchée en cas de dommage subi par l'Utilisateur pendant la visite, en ce compris en cas d'inobservation des prescriptions légales ou réglementaires. L'Utilisateur est seul responsable des dommages qu'il causerait à des tiers ou à d'autres Utilisateurs pendant la visite. Les parents ou représentants légaux d'un mineur participant à la visite seront tenus responsables de tout dommage causé par ce dernier durant la visite.

**8.4.** L'Utilisateur est informé qu'il doit avoir personnellement souscrit une assurance responsabilité civile, qui le couvre notamment en cas d'usage de cycles, afin de le garantir en cas de dommage survenant pendant la visite. A défaut d'avoir souscrit une telle assurance, il ne saurait reprocher au Prestataire l'absence de cette garantie personnelle. Toutes amendes et contraventions qui peuvent être dues en raison de l'utilisation de l'engin de déplacement par l'Utilisateur sont à sa charge exclusive.

**8.5.** Le Client est tenu solidairement des obligations de l'Utilisateur à l'égard du Prestataire, en ce compris celles visées aux autres articles des présentes Conditions générales de vente.

**8.6.** La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée dans le cadre des dégustations organisées. L'Utilisateur reconnaît qu'il lui appartient de déclarer auprès du Prestataire l'existence d'allergies alimentaires dont il souffre et qu'il est seule responsable des aliments qu'il consomme.

## **9. PERTE, VOL ET DÉTÉRIORATIONS**

**9.1.** A compter de leur mise à disposition et jusqu'à leur restitution par l'Utilisateur, l'engin de déplacement et ses équipements sont placés sous la garde de l'Utilisateur. L'Utilisateur sera seul responsable de toute perte, vol ou détérioration de l'engin de déplacement et des équipements mis à sa disposition.

**9.2.** En cas de perte, vol, ou détérioration de l'engin de déplacement et de ses équipements, l'Utilisateur s'engage à dédommager le prestataire en lui versant une indemnité évaluée au maximum selon le barème suivant :

- Pneu : 32,67€
- Gâchette d'accélérateur : 15,125€
- Roue complète 1500W cercle race avec pneu 24/3 et disque RC : 563,7995€
- Roue avant S On Ride RAVT : 59,29€
- Casque : 20€

Les prix s'entendent TVAC

Le Client et les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance de ce barème et s'engage à verser l'indemnité préétablie à première demande du Prestataire.

## **10. AUTORISATION DE PUBLIER DES PHOTOGRAPHIES**

Lors du déroulement des prestations, des photographies des Utilisateurs pourront être prises.

L'Utilisateur est informé et accepte que des photographies sur lesquelles il apparaît puissent être publiées pour de la communication promotionnelle par le Prestataire sur son site internet et sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest...

L'Utilisateur qui ne souhaiterait pas que des photographies sur lesquelles il apparaît, soient publiées par le prestataire sur son site internet ou médias sociaux, devra en informer le Prestataire avant le début de la prestation ou à posteriori en envoyant un e-mail à l'adresse : [contact@trott-in-herve.be](mailto:contact@trott-in-herve.be)

## **11. CONFIDENTIALITE**

Lors des visites, il est interdit de reproduire, filmer et enregistrer la totalité ou partie du contenu de la visite. Durant les visites, le guide pourra parfois interdire aux Utilisateurs de prendre des photos.

Toute reproduction ou diffusion, en totalité ou partie, du contenu des visites (explications, textes, anecdotes, lieux visités ...) ou du circuit parcouru à des fins commerciales ou promotionnelles est interdite.

Le non-respect de ces interdictions pourra entraîner l'arrêt de la visite pour l'Utilisateur contrevenant sans remboursement par le Prestataire et pourra également engager sa responsabilité.

## **12. DONNEES PERSONNELLES**

**12.1.** Le Client communique les données nécessaires au traitement de la demande qu'il formule auprès du Prestataire. Le Client, afin de disposer des services commandés au Prestataire, communique dès lors librement au Prestataire les données nécessaires et minimales dans ce cadre (identité, numéro de téléphone, adresse, mail, données relatives aux Utilisateurs, ...). Le Client reconnaît dès lors expressément que le traitement de ses données est nécessaire à l'exécution du contrat conclu directement entre lui et le Prestataire.

**12.2.** Dans le cadre du traitement des données du Client, le Prestataire précise que celles-ci sont confidentielles et qu'elles ne seront utilisées que dans le cadre de l'exécution du contrat et de ses suites.

**12.3.** Le Client déclare que toutes les informations fournies par lui sont correctes et exactes. Par ailleurs, le Client affirme être âgé de plus de 18 ans et jouir de la capacité juridique pour passer des contrats.

## **13. NULLITÉ D'UNE CLAUSE DES PRÉSENTES CONDITIONS**

La nullité d'une clause des présentes conditions n'affectera pas la validité de ses autres clauses. Les parties s'engagent, dans ce cas, à négocier de bonne foi la conclusion d'une nouvelle clause qui poursuivra le même

objectif que la clause nulle et aura, dans toute la mesure du possible, des effets équivalents, afin de rétablir l'équilibre contractuel.

## **14. RENONCIATION**

Toute renonciation à un droit quelconque des présentes conditions devra être expressément constatée dans un écrit émanant de la partie qui renonce à ce droit. Aucune partie ne pourra notamment se prévaloir d'une renonciation tacite ou verbale de l'autre partie à un droit découlant de ces conditions générales.

## **15. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Le relations entre les parties sont régies par le droit belge.

Les Juridictions du siège du Prestataire (Tribunal de l'Entreprise de Liège, division Verviers, Tribunal de Première Instance de Liège, division Verviers et Justice de Paix de Verviers) ou celles du domicile du Client au choix du Prestataire sont compétentes pour connaître de toute contestation relative au contrat. Les parties s'engagent à tenter de résoudre leur litige à l'amiable avant de soumettre leur litige à une juridiction.